

EUROPEAN BUILDERS CONFEDERATION

13

14

RAPPORT
ANNUEL

La voix des Artisans et des PME de la construction en Europe






EUROPEAN BUILDERS CONFEDERATION

Rue Jacques de Lalaing, 4

B-1040 Bruxelles - Belgique

Tél. +32 (0) 2 514 23 23 - Fax +32 (0) 2 514 00 15

secretariat@eubuilders.org - www.eubuilders.org

 @EBC_SMEs

EBC EST MEMBRE
D' UEAPME

—
ET MEMBRE
FONDATEUR DE SBS



AVANT-PROPOS DU PRÉSIDENT



Si cette dernière année de mon mandat de Président d'EBC a encore été marquée par la crise économique et les difficultés du secteur de la construction, elle a également été placée sous le signe des élections européennes et du travail de préparation effectué par EBC. Les PME de la construction attendent en effet beaucoup du Parlement européen qui vient d'être élu et du Collège des commissaires qui sera désigné dans les mois qui viennent.

Le rôle indispensable de l'Union européenne dans la vie des PME de la construction n'est plus à démontrer. D'importantes étapes ont été franchies ces cinq dernières années afin d'harmoniser la commercialisation des produits de construction, de favoriser l'accès des PME aux marchés publics et de les protéger contre les retards de paiements, de limiter le dumping social grâce à l'adoption récente d'une directive d'exécution sur le détachement des travailleurs, et d'encourager les investissements dans la rénovation énergétique grâce à la Directive efficacité énergétique. Surtout, l'évaluation du Small Business Act et du principe « Penser petit d'abord » démontre les efforts des législateurs européens pour s'adapter aux besoins des PME.

Néanmoins, de nombreuses législations adoptées ne vont pas dans le sens des PME. Les défis demeurent nombreux pour relancer les PME de la construction, qui fournissent 83% des 13 millions d'emplois dans ce secteur. Nos entreprises ont besoin d'un accès plus facile au crédit et au marché, d'une simplification administrative, d'une fiscalité adaptée et d'un soutien à la demande. Des solutions existent néanmoins et doivent être mises en place rapidement, comme nous le soulignons dans notre Manifeste.

Alors qu'aucune majorité claire ne s'est dégagée après l'élection du Parlement européen, et que les deux plus grands groupes politiques ont perdu plusieurs sièges, il est fondamental que les principaux partis européens mènent un dialogue constructif et agissent conjointement pour soutenir la relance économique en Europe. En effet, lors de la campagne électorale, les principaux partis européens se sont tous engagés à prendre des mesures en faveur des PME : nous avons besoin que le soutien politique se mue en actions concrètes au cours des cinq prochaines années. La santé économique des PME de la construction et la reprise économique de l'Europe dans son ensemble dépendront de la mise en œuvre de mesures fortes et ciblées pour les PME de la construction.

Je suis très fier de ce qu'EBC a accompli ces trois dernières années et je tiens à remercier tous nos membres pour leur contribution à nos succès. Je les appelle à poursuivre le travail en commun et à rester unis pour se tourner avec nous vers l'avenir et rétablir notre secteur comme un moteur important et durable de l'économie européenne.

JOSÉ ANTONIO CALVO DELGADO
PRÉSIDENT D'EBC

PRÉSENTATION — D'EBC

UNE VOIX POUR LES ARTISANS ET LES PME DE LA CONSTRUCTION À BRUXELLES !



Un nombre croissant de réglementations nationales ne sont que des déclinaisons des législations européennes dans les domaines énergétique, social, fiscal ou normatif, élaborées le plus souvent sans évaluer leur impact auprès des PME et sans prévoir de dispositions ni d'accompagnement spécifique pour elles.

Six associations nationales responsables de l'artisanat du bâtiment de plusieurs pays européens se sont donc organisées pour fonder en 1990, EBC – European Builders Confederation – la voix des artisans et PME de la construction en Europe.

Forte de 20 organisations membres et partenaires, EBC représente aujourd'hui 2 millions d'artisans et de PME de la construction. Dotée d'un bureau permanent à Bruxelles, elle travaille quotidiennement en étroite collaboration avec l'Union Européenne de l'Artisanat et des PME (UEAPME) dont elle est membre. EBC est également membre fondateur de Small Business Standards (SBS), l'association récemment créée pour représenter les PME dans le processus de normalisation.



LA MISSION

ANTICIPER, ÉCHANGER, SE POSITIONNER ET AGIR

Notre objectif politique est clair : représenter, défendre et promouvoir les intérêts des artisans et des PME du bâtiment en coordination étroite avec les organisations membres nationales. Afin d'élaborer leur politique commune, les membres d'EBC se réunissent au minimum quatre fois par an lors des conseils d'administration à Bruxelles et lors de l'Assemblée Générale. Cette dernière est normalement combinée avec le Congrès annuel d'EBC organisé alternativement chez chacun des membres d'EBC et consacré chaque année à un thème spécifique.

Notre équipe de permanents exerce, tout au long de l'année, une activité de veille et d'information sur les législations en cours. Grâce à un réseau d'experts issus de ses organisations membres, EBC élabore des prises de position défendues conjointement à Bruxelles et auprès des gouvernements nationaux.

Partenariats, projets, commissions

EBC siège au Comité Permanent de la Construction, qui est en charge de la réglementation pour la construction. Il est présidé par la Commission européenne et composé des représentants des gouvernements des États membres de l'UE. Par ailleurs, la Commission européenne reconnaît la représentativité complémentaire d'EBC pour être associée au Comité de Dialogue Social européen dans le secteur de la Construction et la FIEC a accordé depuis 2007 à EBC deux sièges d'observateur au sein de sa délégation participant à ce Comité. EBC est également partenaire de la plateforme Build Up en faveur de l'efficacité énergétique des bâtiments. Depuis le mois de mars 2012, EBC est aussi membre de WorldSkills Europe, l'organisation régionale responsable d'organiser la plus grande compétition européenne des métiers techniques et manuels. Enfin, EBC a été coordinateur de différents projets européens, dont les plus récents étaient Shelter et EuroApprentissage.



EBC PUBLICATIONS

EBC EST ÉGALEMENT ACTIVE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX. TROUVEZ PLUS D'INFORMATIONS SUR LES ACTIVITÉS D'EBC SUR TWITTER, LINKEDIN ET YOUTUBE!



Le Manifeste d'EBC pour les élections européennes

Un bulletin d'information trimestriel, traduit en 4 langues (Français, Anglais, Espagnol, Italien)

Le « Construction Voice », une lettre d'information mensuelle en anglais à destination de la presse et des responsables politiques européens.

Un rapport annuel en 4 langues (Français, Anglais, Espagnol, Italien)

Des communiqués de presse en 2 langues (Français, Anglais)

Des prises de position en 2 langues (Français, Anglais)

Des publications sur les projets conduits par EBC

TOUTES CES PUBLICATIONS SONT DISPONIBLES SUR LE SITE INTERNET D'EBC: WWW.EUBUILDERS.ORG

BUREAU

STRUCTURE — D'EBC

PRÉSIDENT
José Antonio
CALVO - DELGADO
(CNC, ESPAGNE)



COMMISSAIRE AUX
COMPTES
Patrick KOEHNEN
(FDA, LUXEMBOURG)



VICE-PRÉSIDENT
Patrick LIÉBUS
(CAPEB, FRANCE)



PAST-PRÉSIDENT
Andrea MARCONI
(ANAEP, ITALIE)



TRÉSORIER
Jean-Pierre WAEYTENS
(BOUWUNIE, BELGIQUE)



COMMISSAIRE AUX
COMPTES
Brian BERRY
(FMB, ROYAUME-UNI)

SECRETARIAT



Fernando SIGCHOS JIMENEZ
Assistant politique et communication
Master en relations internationales
LANGUES
Français, Espagnol, Anglais, Néerlandais



Riccardo VIAGGI
Secrétaire Général
Master en relations internationales
LANGUES
Italien, Anglais, Français, Espagnol



Alice FRANZ
Chargée d'affaires publiques
Master en affaires européennes et droit
européen
LANGUES
Français, Anglais, Espagnol, Allemand



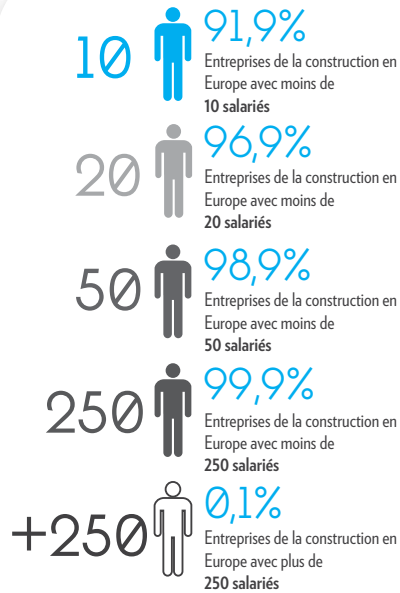
Valeria MAZZAGATTI
Chargée de communication et des
relations presse
Master en relations internationales
LANGUES
Italien, Anglais, Français, Espagnol



Enora PALARIĆ
Chargée d'Affaires publiques pour
le Parlement européen
Master en affaires européennes
LANGUES
Français, Anglais, Allemand, Italien

EUROPEAN BUILDERS CONFEDERATION

—
EBC



LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION



10%
du PIB de l'Union européenne



3 MILLIONS
d'entreprises dans le secteur



13 MILLIONS
de travailleurs dans le secteur



40%
des émissions de gaz à effet de serre

LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES DE LA CONSTRUCTION

80%

Réalisent 80% du chiffre d'affaires du secteur



83%

Employent 83% de la main d'œuvre



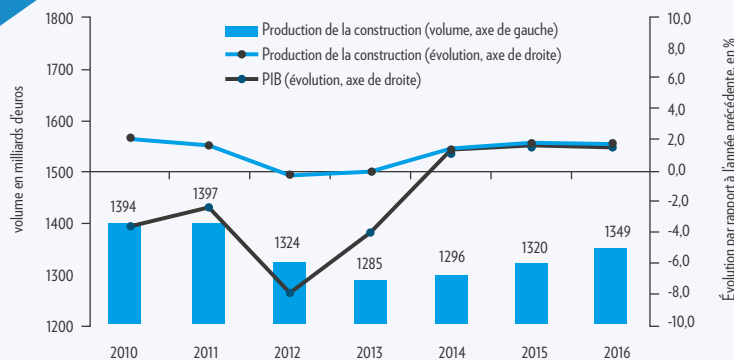
Créent des emplois locaux pour les activités manuelles traditionnelles qui ne sont pas délocalisables



Ont un véritable potentiel de réduction du chômage des jeunes, offrant de plus en plus d'emplois qualifiés



PERFORMANCES ET TENDANCES DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION



Source : EUROCONSTRUCT

UNE RELANCE MODÉRÉE ATTENDUE EN 2014

À la suite de nombreuses crises, le secteur européen de la construction a connu un important déclin ces dernières années. Le déclin est dû principalement aux mesures de consolidation des finances publiques qui ont freiné les projets de génie civil, alors que le contexte économique fragile, le taux de chômage élevé et le manque de confiance des consommateurs a réduit le potentiel dans la construction de logements et de bâtiments non-résidentiels en 2013.

D'après Euroconstruct, le réseau de prévision du marché de la construction en Europe, la pression économique sur le secteur européen de la construction s'est poursuivie en 2013 : la production du secteur a décliné en moyenne de 3,0% en termes réels comparé à l'année 2012.

Les experts prévoient une croissance modeste de la construction de 0,9% en 2014 et 1,9% en 2015 mais les perspectives du secteur devraient être plus favorables à partir de 2016.

SITUATIONS NATIONALES

La production de la construction a décliné de 2,7% en termes réels en 2013 dans les pays de l'ouest de l'Europe, en particulier dans les pays les plus affectés par la crise économique et foncière tels que le Portugal et l'Italie. Les pays de l'est de l'Europe sont les plus affectés avec un déclin de 7,7%. En revanche, une minorité de pays ont pu augmenter leur production en 2013, principalement les pays du nord de l'Europe tels que le Danemark et les pays d'Europe centrale comme l'Allemagne et l'Autriche.

Certaines situations nationales demeurent critiques. Si la moyenne de l'Union européenne pour le paiement des PME par les administrations publiques est de 60 jours environ, les PME italiennes sont confrontées à des retards de paiement de 170 jours en moyenne. En France, un tiers des liquidations concernent des entreprises liées à la construction. La situation devrait s'aggraver en 2014 alors que 22000 faillites supplémentaires sont attendues : entre octobre 2012 et octobre 2013, le nombre de liquidations a augmenté de 5,1%. En Espagne, bien que les premiers signes de relance apparaissent, les PME de la construction considèrent qu'elles ne recouvreront pas leurs investissements dans les travaux publics en 2014, pour la cinquième année consécutive.

LOGEMENTS, BÂTIMENTS NON RÉSIDENTIELS ET GÉNIE CIVIL

Néanmoins, et bien que la trajectoire de relance parte d'un niveau de croissance très bas, les experts attendent une croissance du volume de production dans tous les secteurs (logements, bâtiments non résidentiels et génie civil). Dans le domaine des logements, il semblerait que la majorité des pays sortiront des turbulences de ces dernières années en 2014. Le secteur des bâtiments non résidentiels profitera d'une embellie économique à partir de 2015 seulement. Enfin, les experts prévoient que les nécessaires investissements publics dans les infrastructures allègeront la politique actuelle de consolidation des finances publiques.

PRÉVISIONS D'EUROSTAT

D'après les prévisions de l'Agence européenne des statistiques Eurostat, la production du secteur de la construction dans la zone euro a augmenté de 6,7% en février 2014 par rapport à février 2013. Cette augmentation semble avoir été causée par la croissance de 6,6% de la construction de bâtiments et la croissance de 7,6% du génie civil. Dans l'UE28, l'augmentation de 5,5% est due à la croissance de 5,9% de la construction de bâtiments et de 3,9% du génie civil. Les augmentations de production les plus importantes du secteur de la construction pour la même période ont été enregistrées en Slovaquie (+33,1%), en Hongrie (+28,3%), en Espagne (+23,9%), en Pologne (+14,4%) et en Allemagne (+14,1%). Les baisses les plus importantes ont été constatées en Roumanie (-14,7%), au Portugal (-11,5%) et en Italie (-7,9%).



MANIFESTE — D'EBC

MANIFESTE D'EBC POUR LA PROCHAINE LÉGISLATURE EUROPÉENNE

Dans son Manifeste pour les élections européennes EBC appelle les institutions européennes à mener des actions concrètes autour de 6 priorités en faveur des 92% d'entreprises de la construction en Europe qui comptent moins de 10 employés. Le manifeste souligne l'importance de créer un **environnement économique favorable aux PME** qui applique réellement le principe « Penser petit d'abord » afin de stimuler la croissance et l'emploi dans le secteur de la construction.

1. Dans son manifeste, EBC demande la création d'un **cadre financier et fiscal encourageant pour les PME**, en facilitant l'accès aux financements et en appliquant un taux réduit de TVA pour les travaux de rénovation.
2. Le Parlement européen et les Etats membres devraient adopter pleinement le **Small Business Act (SBA)** en **simplifiant la législation** et en appliquant un « test PME » à toutes les étapes de la procédure législative. EBC appelle également le Parlement à jouer un rôle plus actif dans la gouvernance du SBA.
3. EBC considère que l'entreprenariat **devrait être inclus dans les formations professionnelles** afin de faire face au défi du vieillissement et de créer de futurs entrepreneurs.
4. Alors que le secteur de la construction est sérieusement affecté par le **dumping social et le travail non-déclaré**, EBC suggère d'améliorer la coordination entre les inspections du travail, en établissant une base de données publique permettant de vérifier le respect de la législation par de potentiels sous-traitants, et en harmonisant la législation sociale.
5. L'UE devrait soutenir les investissements verts tels que les travaux de rénovation améliorant l'efficacité énergétique des bâtiments, par exemple en appliquant un taux de TVA réduit aux matériaux énergétiquement efficaces et en y consacrant des moyens financiers stables et appropriés. **Les défis environnementaux devraient être transformés en opportunités** pour les PME.
6. Les PME devraient également être représentées dans le processus de **normalisation** afin de faciliter leur accès au marché intérieur. Les institutions européennes devraient soutenir et compter sur le travail de Small Business Standards (SBS) pour améliorer l'accessibilité de la normalisation pour les PME.

Le 3 décembre 2013 EBC a présenté son Manifeste pour les élections européennes de 2014 au cours d'un petit-déjeuner de travail au Parlement européen parrainé par le Président de l'intergroupe PME Othmas Karas.



Les intervenants au petit-déjeuner. En partant de la gauche: Jürgen Creutzmann, Député européen (Président de la Task Force PME de l'ALDE); Mme Maarit Nyman (Chef d'unité adjointe pour la "politique PME" à la DG Entreprise); Riccardo Viaggi (Secrétaire Général d'EBC)

CE QU'ILS ONT DIT...

« Le plus grand défi pour les petites entreprises en Europe est le manque de volonté des banques de leur accorder des crédits pour grandir, et la concurrence déloyale à laquelle elles font face lorsque des multinationales recourent à l'évasion fiscale et refusent d'opérer selon des règles du jeu équitables. Le pays du profit doit être le pays d'imposition. » **Martin Schulz**, S&D. The Parliament Magazine, 14 Avril 2014

« Mon but de réduire la bureaucratie en Europe a un seul objectif – réduire les fardeaux réglementaires pour nos entreprises, en particulier les start-ups et les PME. » **Jean-Claude Juncker**, PPE. Communiqué de presse, 11 avril 2014

« Il faut redonner de l'O2 à nos PME pour retrouver la croissance en Europe! Pour cela il faut une harmonisation sociale et fiscale! » **Elisabeth Morin-Chartier**, PPE. Déclaration sur twitter, 11 Avril 2014

« Le succès des PME est la clé pour l'avenir de notre compétitivité car elles sont les plus importants moteurs de l'innovation. Mais trop de potentiel est perdu lorsque de jeunes entreprises avec de nouvelles idées n'obtiennent pas de crédit et que les investisseurs sont réticents à prendre des risques. Les plus grands obstacles pour les entrepreneurs européens sont la bureaucratie, les régulations complexes et les goulets d'étranglement financiers. » **Jürgen Creutzmann**, ALDE. Communiqué de presse, 2 Novembre 2013

« Très souvent, c'est la sur-transposition des lois européennes au niveau national qui rend la vie des PME difficiles. Lorsque l'UE adopte une directive et que chaque pays la met en œuvre différemment ou ajoute des règles, cela augmente le coût pour les entreprises qui veulent opérer au niveau transfrontalier. » **Paul Rübig**, PPE. Communiqué de presse, 17 Avril 2014

« Les coupes dans le budget de l'UE jettent une ombre importante. Elles réduisent de manière regrettable le soutien aux PME dans leurs efforts pour l'innovation et la compétitivité au cours de cette crise. » **Reinhard Bütikofer**, groupe des Verts/ALE. Communiqué de presse, 21 Novembre 2013

ÉCONOMIE MARCHÉS

DIRECTIVE MARCHÉS PUBLICS LA RESPONSABILITÉ EST MAINTENANT ENTRE LES MAINS DES ÉTATS MEMBRES

La European Builders Confederation EBC se félicite de l'adoption officielle par le Parlement européen de la directive sur les marchés publics, le 15 janvier 2014 à Strasbourg.

Les objectifs principaux de cette législation étaient la simplification des procédures, la facilitation de l'accès des PME aux marchés publics et l'amélioration de leur usage afin de répondre à d'autres objectifs politiques.

Cette pièce maîtresse de la législation européenne a pris en compte certaines des demandes des PME de la construction afin de faciliter l'accès des petites et moyennes entreprises à ces marchés. Néanmoins, beaucoup plus aurait pu être fait au niveau européen et devra être fait au niveau national.

MESURES PRINCIPALES POUR LES PME DE LA CONSTRUCTION

L'introduction de la **division des contrats en lots** permettra aux PME de participer à davantage d'appels d'offres, sachant que la taille des contrats est l'une des barrières principales pour les PME. EBC est donc satisfaite de l'introduction du **principe « appliquer ou expliquer »**, selon lequel un pouvoir adjudicateur doit s'expliquer si un contrat n'est pas divisé en lots.

L'utilisation de l'**auto-déclaration**, la promotion de l'**e-procurement** et la réduction du **chiffre d'affaires minimum** nécessaire pour qu'une entreprise puisse répondre à un appel d'offres sont également des clauses positives qui réduiront les coûts financiers et bureaucratiques pour les PME participant à des appels d'offres publics.

Le **paiement direct des sous-traitants** est une mesure que les Etats membres devraient appliquer plus souvent. Par ailleurs, le respect de la directive sur les retards de paiement est également une requête essentielle pour les PME qui risquent d'être en défaut de paiement en raison des retards et crédits accumulés par les pouvoirs publics.

RÉSULTATS NÉGATIFS

Parmi les résultats négatifs se trouvent la flexibilité disproportionnée dans le **choix des procédures**, la réduction critique des **délais de présentation d'une offre** et une législation moins favorable pour les **groupements d'entreprises** participant à un appel d'offres. En outre, tout élément numérique précis a été retiré concernant les **offres anormalement basses**. Enfin, les **entreprises publiques** sont autorisées à réaliser jusqu'à 20% de leurs activités (au lieu de 10% à l'origine) sur le marché privé tout en gardant la possibilité d'obtenir des contrats publics sans passer par un appel d'offre.

CONCLUSIONS

Certaines clauses ne sont pas légalement contraignantes, mais leur insertion dans un texte législatif européen pour la première fois crée la possibilité de futurs développements. C'est pourquoi EBC demande aux Etats membres de vraiment prendre en considération les besoins des petites et moyennes entreprises avec des mesures efficaces et appropriées lors de la phase de transposition nationale, en respectant notamment le principe « Penser petit d'abord ».

NOUVELLES RÈGLES POUR LES MARCHÉS PUBLICS: EBC INTERVIENT À LA CONFÉRENCE DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

Le 19 mars 2014 le Secrétaire général d'EBC Riccardo Viaggi est intervenu à la Conférence européenne sur les nouvelles règles pour les marchés publics et les concessions organisée par la DG Marché intérieur, qui a rassemblé plus de 500 participants. Riccardo Viaggi a souligné les points positifs cette nouvelle législation ainsi que certains éléments négatifs pour les PME.

À ce stade la priorité est d'assurer la **mise en œuvre rapide et correcte de cette directive au niveau national** afin de garantir un **cadre législatif stable** pour les prochaines années et d'éviter des procédures de révision anticipées. EBC et ses membres nationaux vérifieront que cette mise en œuvre nationale améliorera l'accès des PME aux marchés publics, comme établi par la directive.

L'ACCÈS AU FINANCEMENT DES PME: EBC SOUTIENT LES RECOMMANDATIONS D'UNE ENQUÊTE RÉCENTE

Sans un véritable accès aux financements pour les PME, il n'y aura pas de sortie de crise et même les signes timides de relance depuis le printemps 2014 risquent de rester sans effets. C'est pourquoi EBC reste très vigilante sur toutes les nouvelles solutions qui pourraient donner un coup d'accélérateur à l'accès des PME au crédit, et identifie ce problème comme la priorité du SBA.

Parmi ces efforts, une étude commissionnée par la CE sur la notation des PME et les réponses des banques aux demandes de prêt des PME a été publiée en avril 2014. L'étude confirme que **plus une entreprise est petite, plus elle a de chances que sa demande de prêt soit refusée**. Dans le cas des candidatures pour les prêts bancaires, la moyenne de refus est de 17,9% pour les micro entreprises, 13,5% pour les petites entreprises, 5,7% pour les entreprises de taille moyenne et 3,4% pour les grandes entreprises.

Le rapport insiste sur la nécessité d'améliorer la **transparence des critères utilisés par les banques pour autoriser un prêt** afin d'aider les PME à améliorer leur candidature et à identifier les banques qui accordent plus facilement des prêts aux PME.

Par ailleurs, le rapport recommande la mise en œuvre de l'article 431 du règlement 575/2013 (CRR), qui précise que « sur demande, **les établissements expliquent leurs décisions de notation aux PME et autres entités qui sollicitent un crédit** ». Les PME devraient être mieux informées de leur droit à demander un feedback de la banque et devraient saisir cette opportunité pour améliorer leurs futures candidatures à un prêt.

Il est également conseillé aux États membres de l'Union Européenne de créer des institutions tels que des **Médiateurs du crédit** ou des organismes indépendants de révisions du crédit afin de contrôler les banques et les agences de notation de crédit.

Alors que les PME ne disposent pas de ressources suffisantes pour du conseil légal ou financier, le rapport suggère d'améliorer **la formation et les compétences financières** dans le système éducatif. Une meilleure formation augmenterait les chances des jeunes entrepreneurs d'obtenir un crédit.

PLAN D'ACTION CONSTRUCTION 2020

En juillet 2012, la Commission européenne a publié un plan d'action pour le secteur de la construction d'ici à 2020, une Communication pour la compétitivité durable du secteur de la construction et de ses entreprises. EBC a salué cette stratégie et a activement pris part aux réunions des **groupes thématiques**, qui traitaient chacun des cinq objectifs stratégiques du plan d'action, et au **Forum stratégique tripartite**, tous deux mis en place par la Communication.

Lors de ces occasions d'échange avec d'autres acteurs européens du secteur de la construction, la Commission européenne et des représentants des gouvernements nationaux, EBC a contribué au débat en mettant en avant les positions des petites et moyennes entreprises. Ainsi, EBC a proposé des **mesures clés** :

- Soutenir l'accès des PME au marché de la rénovation énergétique à travers des plans d'incitation et de financement
- Améliorer et encourager l'apprentissage à travers une meilleure utilisation de Build Up Skills et du dialogue social
- Garantir la concurrence loyale entre les PME et lutter contre le dumping social

Recommandations

Les principales idées issues du travail des groupes thématiques ont été compilées dans un document de recommandations approuvé par le Forum stratégique de haut niveau de construction 2020, où siège le Président d'EBC. Malheureusement, contrairement à ce qui était prévu initialement, ces recommandations n'ont pas été présentées au Conseil européen pour approbation. Les activités du Plan d'action Construction 2020 se poursuivent en 2014, mais EBC souligne l'importance d'un soutien politique clair de la part de la Commission européenne et du Conseil européen, lorsque la nouvelle législature sera véritablement en place.

ASSEMBLÉE PME 2013 À VILNIUS

La seconde Assemblée européenne des PME a eu lieu à Vilnius en Lituanie, les 25 et 26 novembre 2013. Cette assemblée a été créée dans le cadre de la structure de gouvernance de la révision du Small Business Act. Étant donné le succès de la première édition qui a eu lieu à Chypre en 2012, l'Assemblée des PME en 2013 a réuni encore une fois des PME, des organisations patronales, des gouvernements régionaux, nationaux et européens, des personnalités académiques et les médias pour débattre de la manière d'encourager une « Europe des entreprises ».

L'entrepreneur du secteur de la construction Chris Carr (FMB, membre britannique d'EBC) a pris part au panel qui traitait de la « simplification des règles », et donc de l'importance de **réduire la charge administrative pour les entrepreneurs et artisans de la construction**. Dans un autre panel, le Secrétaire général d'EBC Riccardo Viaggi a insisté dans son discours sur l'importance de **l'éducation à l'entrepreneuriat**. Dans un futur très proche, le secteur de la construction sera confronté au départ en retraite de nombreux artisans et entrepreneurs. La perte de savoirs et de force de travail compétentes qui s'en suivra doit être gérée immédiatement de manière à prévenir la fermeture de nombreuses entreprises. L'éducation à l'entrepreneuriat est la réponse idoine à ce défi, parce qu'elle prépare la jeunesse à créer et à reprendre des entreprises mais aussi parce qu'elle fournit les compétences nécessaires aux activités traditionnelles et innovantes de la construction. L'Assemblée des PME 2014 aura lieu à Naples du 1er au 3 octobre.



© Commission européenne

Assemblée des PME 2013, Vilnius

AFFAIRES — SOCIALES

*Le Congrès
annuel d'EBC en juin 2013,
Comité économique et social
européen – Bruxelles*



DÉTACHEMENT DES TRAVAILLEURS LES PME DE LA CONSTRUCTION SOUTIENNENT LA NOUVELLE DIRECTIVE

Lors de sa dernière session plénière le 16 avril 2014, le Parlement européen a adopté une [directive d'importance majeure pour le secteur de la construction](#): la directive d'exécution de la Directive 96/71/EC sur le détachement des travailleurs.

Le secteur de la construction est très sensible aux différents niveaux de coûts du travail, en particulier lorsqu'ils proviennent du travail non-déclaré et du dumping social. Les [PME respectueuses de la législation](#) et des droits sociaux de leurs travailleurs souffrent des effets du système de « zones grises » dans lesquelles les contrôles manquent et le dumping social devient possible. Cette situation conduit inévitablement à une [concurrence déloyale](#) car ces entreprises doivent supporter des charges et des coûts plus importants. Les législateurs à tous les niveaux devraient prendre en considération ces entrepreneurs sur le terrain et mettre en œuvre des solutions efficaces.



“Dans le panel, de gauche à droite: Sam Hägglund (EFBWW), Armindo Silva (DG Emploi), Antonio Calvo, Président d'EBC, Danuta Jazlowiecka, Députée européenne, et Jean-Pierre Waeytens (BOUWUNIE)”

DISPOSITIONS CLÉS POUR LES PME DE LA CONSTRUCTION

La proposition pour une directive d'exécution était hautement controversée, en particulier certains articles, et a déclenché un débat intense entre les « anciens » et les « nouveaux » États membres. Les négociations longues et difficiles ont néanmoins porté leurs fruits. EBC se félicite de cet accord, qui reflète ses principales demandes :

- **Identification d'une situation réelle de détachement:** liste ouverte de différents critères que les États membres peuvent utiliser pour identifier des situations abusives.
- **Mesures de contrôle nationales:** liste ouverte de mesures de contrôles que les États membres peuvent appliquer. Les États membres auront la possibilité d'introduire d'autres mesures de contrôle. Ils devront simplement communiquer (et non pas notifier !) ces mesures à la Commission. Elles doivent être justifiées et proportionnées, en accord avec le droit européen.
- L'obligation pour une entreprise détachant des travailleurs de désigner une **personne de contact**.
- Une plus grande **coopération administrative entre les États membres** afin de définir des délais limites précis pour le transfert des informations.
- L'introduction d'un **site internet unique** dans chaque État membre, sur lequel les périodes et les conditions de travail devront être publiées. Ce site devrait aider les PME de la construction à comprendre le cadre législatif du détachement.

LA RESPONSABILITÉ DES SOUS-TRAITANTS

La directive d'exécution déclare que les États membres devraient prendre des mesures afin que les travailleurs détachés puissent tenir pour responsable l'entrepreneur dont l'employeur est le sous-traitant direct pour toute rémunération abusive. Cette responsabilité conjointe s'applique uniquement au secteur de la construction. Les États membres ont la possibilité de prendre d'autres mesures d'exécution appropriées et équivalentes.

CONCLUSIONS

EBC considère que la Directive d'exécution sur le détachement des travailleurs est un pas dans la bonne direction, bien qu'il reste des doutes considérables sur son efficacité. Notre secteur a suggéré des solutions concrètes à ce sujet, en particulier une base de données permettant de vérifier le respect de la législation sociale par les entreprises.

Les nouvelles règles entreront en vigueur en 2016.



CONGRÈS ANNUEL D'EBC 2013



"De gauche à droite: Andrea Marconi, Past President d'EBC; José Antonio Calvo, Président d'EBC; Daniel Calleja, Directeur général à la direction « Entreprises et industrie »; Patrick Liebus, Vice-Président d'EBC"

Le Directeur général et représentant des PME à la Commission européenne Daniel Calleja Crespo a participé au dîner de gala organisé à l'occasion du Congrès annuel d'EBC en juin 2013. Il a prononcé un discours sur les priorités de la Commission pour les PME.

LES REPRÉSENTANTS DES PME DE LA CONSTRUCTION RÉUNIS À BRUXELLES POUR DISCUTER DE LA CONCURRENCE LOYALE AU SEIN DU MARCHÉ INTÉRIEUR

Les 27 et 28 juin 2013 EBC a célébré son Congrès Annuel à Bruxelles.

La partie centrale de la conférence annuelle de 2013 fut le débat entre la Députée européenne Danuta Jazłowiecka, les partenaires sociaux pour la construction et la Commission européenne sur la **manière d'assurer la libre circulation des travailleurs et des services** tout en évitant le risque de **dumping social**. Le président d'EBC, José Antonio Calvo a rappelé que les règles communes au niveau européen sont nécessaires et doivent être respectées, pour éviter le travail non déclaré, le phénomène des faux indépendants et le dumping social.

Les autorités publiques devraient fournir aux entreprises les instruments appropriés pour se conformer à leurs obligations. En effet, les PME n'ont pas de moyens de contrôle et ne peuvent pas se charger de remplir un rôle de police. Les intervenants ont convenu que des solutions utiles se trouvent dans le renforcement de la coopération entre Etats membres et le rôle des partenaires sociaux, afin d'éviter de nouvelles charges administratives aux PME.

STRATÉGIE POUR LA SANTÉ ET SÉCURITÉ — EBC PLAIDE POUR LA SIMPLIFICATION

Au cours des dix dernières années, le secteur européen de la construction a amélioré ses performances en matière de santé et sécurité au travail, avec moins d'accidents mortels. Cependant, le secteur de la construction reste un des secteurs les plus dangereux et hautement prioritaire pour l'économie européenne, les risques restant nombreux et variés, et provenant de nouvelles activités. En 2013, la Commission européenne a lancé une importante réflexion politique pour définir le **nouveau cadre politique européen 2020 pour la Santé et Sécurité au travail**. Avec le lancement d'une consultation européenne à l'été 2013, la Commission veut obtenir des informations sur la charge administrative de la santé et sécurité au travail, sur les nouveaux risques émergents et sur les actions nécessaires sur le terrain pour que cette stratégie soit un succès.

DEMANDES D'EBC POUR LA NOUVELLE STRATÉGIE

En réponse à la consultation, EBC a plaidé pour **la simplification, la réduction de la charge administrative, l'arrêt de nouvelles législations inutiles et l'amélioration de la mise en œuvre de la législation existante**. Par ailleurs, **la formation, la sensibilisation et l'information** des employeurs et des employés sont les éléments les plus importants du succès des campagnes pour la santé et sécurité au travail.

RÉDUIRE LA CHARGE ADMINISTRATIVE

EBC a souligné que la politique de l'UE en matière de santé et sécurité au travail comprend une législation complexe et de nombreuses lois. Ce point a été montré du doigt par les membres nationaux d'EBC car il fait partie d'une des trois premières causes de la surcharge administrative. Le vrai problème n'est pas le manque de législation, mais sa **mauvaise mise en œuvre**. En effet, les entrepreneurs de PME ont très souvent des difficultés à comprendre la législation et ils peuvent manquer d'expertise au sein de leur entreprise. Avant l'introduction d'une nouvelle législation, la Commission européenne doit évaluer son impact sur les PME, en utilisant le « TEST PME ». Cette mesure demeure néanmoins insuffisante et il est nécessaire d'avoir en plus une **évaluation ex-post** dès l'entrée en vigueur d'une loi pour évaluer les lacunes et les réussites qui seraient reproductibles. Enfin, le problème clé provient très souvent de la surréglementation introduite par les gouvernements nationaux.

Mme Eva Török a participé au Conseil d'administration d'EBC en septembre 2013 afin de présenter le nouveau cadre politique pour la santé et sécurité au travail.



"De gauche à droite, le Président d'EBC José Antonio Calvo Delgado et Mme Eva Török, Directrice adjointe du cabinet du Commissaire aux Affaires sociales László Andor"

LA SIMPLIFICATION DE L'AGENDA DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ ET SÉCURITÉ: LA DÉPUTÉE ELISABETH MORIN-CHARTIER À BATIMAT

Début novembre 2013, Paris a accueilli Batimat, un des plus importants salons européens pour le secteur de la construction. EBC a décidé de profiter de cette occasion pour organiser une réunion du Conseil d'administration.

Lors du conseil d'administration les membres d'EBC ont conduit un débat intéressant avec la Députée Elisabeth Morin-Chartier (PPE-FR), qui a parlé de la simplification de l'agenda pour la santé et sécurité au travail et de la concurrence loyale dans le marché intérieur. Mme Morin-Chartier a partagé les inquiétudes des membres d'EBC concernant les charges administratives excessives et la sur-transposition des textes européens dans ce domaine. Afin de simplifier la mise en œuvre des exigences de la santé et sécurité au travail, elle a suggéré que des lignes directrices répertoriant les bonnes pratiques soient publiées bien avant le délai d'application de la directive.



"De gauche à droite: Patrick Liébus, Vice-Président d'EBC; Elisabeth Morin-Chartier, Députée européenne; José Antonio Calvo Delgado, Président d'EBC; Andrea Marconi, Past President d'EBC - Batimat, Paris Novembre 2013"

« Plus nous renforçons le marché intérieur européen, plus nous devons développer l'Europe sociale, et je pense personnellement que le prochain mandat sera celui de l'Europe fiscale et sociale comme celui-ci aura été le mandat de l'Europe économique et bancaire » la Députée européenne Elisabeth Morin-Chartier lors d'une interview pour EBC.

« Ne pas complexifier au niveau national la législation européenne mais en activer et en faciliter la transposition serait un objectif louable. » la Députée européenne Elisabeth Morin-Chartier lors d'une interview pour EBC.

DIALOGUE — SOCIAL

ÉTUDE DE REPRÉSENTATIVITÉ D'EUROFOUND: EBC ET SES PME

Un élément fondamental des efforts continus d'EBC pour devenir un **partenaire social sectoriel** reconnu au niveau européen est l'étude d'Eurofound afin d'évaluer la représentativité des partenaires sociaux européens du secteur de la construction. Depuis le début de l'étude en janvier 2013, Eurofound a avancé et a atteint une importante étape préliminaire avec la présentation d'un projet de rapport en mars 2014.

EBC est satisfaite du rapport préliminaire car il confirme l'opinion d'EBC qu'aucune association ne peut légitimement se déclarer comme la seule représentante des employeurs de la construction au niveau européen. En effet, le dialogue social dans le secteur de la construction au niveau national est très **divers et à géométrie variable**, avec des membres d'EBC représentant une partie considérable et spécifique des employeurs de la construction, les petites et moyennes entreprises.

L'objectif de l'étude conduite par Eurofound à la demande de la DG Emploi de la Commission européenne est de fournir des informations afin d'évaluer le dialogue social sectoriel existant, d'identifier les acteurs nationaux du dialogue social pertinents et de montrer leurs relations avec les représentants du secteur au niveau européen. Cet exercice arrive à point nommé et sous une pression importante pour évaluer **les niveaux de représentativité** des partenaires sociaux européens du secteur de la construction, dans le but de réaffirmer **la pertinence et l'efficacité** du dialogue social en général.

Dans le cadre de cette étude et en présence de tous les acteurs impliqués, EBC prouvera les bénéfices d'un dialogue social européen ouvert, participatif et réellement représentatif. En effet, **la procédure doit se poursuivre** de manière efficace, transparente et coopérative par tous les partenaires afin qu'Eurofound puisse présenter le rapport final de l'étude avant la fin de l'année 2014 comme prévu initialement.



Andrea Marconi, ancien président et représentant d'EBC au comité de dialogue social européen du secteur de la construction.

LA STRATÉGIE DE L'UE 2030 POUR LES POLITIQUES CLIMATIQUES ET ÉNERGÉTIQUES MANQUE D'AMBITION

Le 22 janvier 2014, la Commission européenne a dévoilé sa Stratégie 2030 pour les politiques climatiques et énergétiques. Le cadre présenté par la Commission européenne propose des objectifs énergétiques et climatiques qui doivent être atteints d'ici à 2030 afin de poursuivre les progrès vers une économie faible en carbone. Cette communication doit prendre la suite du « Paquet 2020 », qui se concentrait sur une réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre (GES), une production de 20% d'énergie provenant de sources renouvelables et une réduction de 20% de la consommation d'énergie d'ici à 2020.

QUELS SONT LES NOUVEAUX OBJECTIFS ?

- Une **réduction de 40% des émissions de gaz à effet de serre** (par rapport aux niveaux de 1990)
- Atteindre au moins une part de **27% d'énergies renouvelables** dans la consommation énergétique totale
- L'**efficacité énergétique** doit jouer un rôle vital mais **sans objectif spécifique** pour le moment.

OPINION D'EBC

EBC reste déçue par cette stratégie. La décision de la Commission de ne pas fixer d'objectif pour l'efficacité énergétique est une opportunité manquée. En s'en tenant aux renouvelables et aux GES, la stratégie manque de cohérence et d'ambition et apparaît comme une table à deux pieds.

L'efficacité énergétique est à peine mentionnée dans la stratégie. Elle est uniquement citée en lien avec l'objectif des émissions de GES, alors qu'elle devrait être un objectif en soi.

L'augmentation de l'**efficacité énergétique devrait constituer la pierre angulaire de la politique européenne pour le climat et l'énergie**. Il s'agit d'un objectif qui devrait être très profitable à l'économie de l'UE.

Par exemple, les bâtiments représentent 40% de la demande d'énergie dans l'UE et offrent un véritable potentiel d'économies d'énergie avec un bon rapport coût-efficacité. Si ce potentiel est débloqué, il pourrait aider l'UE à répondre simultanément à ses **objectifs économiques, de sécurité énergétique et environnementaux**.

RAPPORT DU PARLEMENT EUROPÉEN

Cette communication sera discutée au plus haut niveau, en particulier au Conseil européen et au Parlement européen. Dans un effort d'orientation du débat en amont, le Parlement européen a déjà adopté un rapport en session plénière le 5 février 2014. Le rapport demande la réintroduction de l'efficacité énergétique au centre de la stratégie et davantage d'ambition dans le cadre général. Bien que le **rapport Delvaux/Szymanski** n'ait aucune force légale, il demande la définition de 3 objectifs contraignants : pour les gaz à effet de serre, les renouvelables et l'efficacité énergétique.

ÉNERGIE
—
ENVIRONNEMENT



BÂTIMENTS DURABLES: EBC EXPRIME SES DOUTES ET SES INQUIÉTODES

En juillet 2013, la DG Environnement de la Commission européenne a finalement publié sa consultation publique sur les bâtiments durables, avec plus d'un an de retard. La consultation longue de 53 pages était mal-conçue, elle proposait seulement des questions à choix multiple et était disponible uniquement en anglais. De nombreuses questions menaient à une multitude de réponses selon les pays –les situations variant d'un pays à l'autre – et selon les produits.

Lettre d'EBC à la Commission européenne

EBC et ses associations membres ont donc décidé de ne pas répondre à la consultation. À la place, EBC a adressé une lettre à la Commission européenne expliquant les raisons de sa décision. Cependant, EBC a expliqué brièvement son opinion sur les principaux points de la consultation dans la lettre.

La déclaration environnementale des produits

EBC a notamment été surprise que les questions sur la déclaration environnementale des produits de la construction (EPDs) ne prennent pas en compte le travail réalisé par le TC 350 du CEN sur la « Durabilité des travaux de construction ». Qui plus est, avec l'entrée en vigueur du Règlement des produits de construction (RPC) en juillet 2013, apposer le marquage CE pour placer des produits sur le marché est devenu obligatoire. Une Déclaration de performance a d'ailleurs été élaborée à cet effet, prouvant la conformité avec la septième exigence fondamentale applicable aux ouvrages pour « l'utilisation durable des ressources naturelles ».

Par conséquent, EBC a une nouvelle fois tiré la sonnette d'alarme sur la préoccupation principale des PME, à savoir la duplication d'initiatives émanant de différentes Directions générales de la Commission européenne et l'augmentation consécutive des charges administratives pour les artisans et les PME du secteur de la construction. Quant aux questions sur un label pour les bâtiments environnementaux, il semble inconcevable pour EBC d'avoir un seul label pour tous les bâtiments en Europe.

Les marchés publics écologiques

Afin qu'ils soient un succès et non un outil pour que les grandes entreprises se débarrassent des concurrents plus petits, les marchés publics écologiques ne doivent pas augmenter la charge administrative ni la bureaucratie. Comme elle l'a déjà mentionné de nombreuses reprises, EBC s'oppose à des marchés publics écologiques obligatoires car une telle imposition maintiendrait inévitablement les petites entreprises de la construction hors de ces marchés.

Retour en arrière pour l'initiative

Par rapport à l'objectif initial de 2013, l'initiative accuse un retard important notamment à cause des critiques des différents acteurs. Au printemps 2014, la DG Environnement avait toujours pour objectif une publication rapide de la Communication sur les bâtiments durables, mais les retards pourraient s'accumuler avec l'expiration du mandat de la Commission en octobre.





Chris Carr (FMB, Royaume-Uni)

LÉGISLATION SUR LES DÉCHETS: LES NOUVEAUX OBJECTIFS EUROPÉENS PROBLÉMATIQUES POUR LA CONSTRUCTION

La Commission européenne a lancé entre juin et septembre 2013 une évaluation globale des objectifs clés compris dans la [législation européenne sur la gestion des déchets](#). Cela pourrait conduire à un renforcement des objectifs existants ou à l'introduction de nouveaux objectifs. Dans le même temps, l'évaluation examinera les possibles chevauchements et identifiera si nécessaire les options pour simplifier la législation.

EBC a répondu à cette consultation. En ce qui concerne la proposition de la Commission au sujet du tri des déchets sur les chantiers de construction et de démolition, EBC suggère de faire la distinction entre les travaux de rénovation et de construction. En effet, le [tri des déchets](#) sur place est très compliqué dans le cas de travaux de rénovation à cause du manque de place et de la présence de matériaux contaminés.

De plus, EBC demande que les sites d'enfouissement des déchets soient facilement accessibles et souligne que les artisans et les PME doivent être absolument sûrs des produits réutilisés ou recyclés avant de les utiliser. Enfin, EBC attire l'attention sur [le manque de données concernant la situation actuelle du recyclage](#) et son impact sur les PME de la construction, ce qui rend la définition de nouveaux objectifs très problématique.

L'ÉCOCONCEPTION ET L'ÉTIQUETAGE ÉNERGÉTIQUE DOIVENT RÉPONDRE AUX BESOINS DES PME

EBC, conjointement avec UEAPME, a réagi aux premiers résultats de l'étude d'Ecofys évaluant la Directive étiquetage énergétique et certains aspects de la Directive écoconception. L'étude a été publiée en février 2014. EBC remarque que **les PME font face à des charges et des coûts plus élevés** que des acteurs du marché plus grands pour appliquer les exigences de l'étiquetage énergétique et de l'écoconception.

Pour certains produits tels que les fenêtres, il existe un risque de **chevauchement des législations** qui pourrait créer le besoin d'obtenir plusieurs certificats et labels pour le même produit mais de différentes manières. EBC suggère également de se focaliser sur l'assistance à la mise en œuvre plutôt que sur la surveillance de la conformité du marché à la législation. En effet, très souvent les PME ne sont pas impliquées dans la régulation et ne possèdent pas l'expertise technique ni les ressources financières pour introduire les changements nécessaires dans le processus de production.



POLITIQUES POUR DES BÂTIMENTS DURABLES: ÉVÉNEMENT CONJOINT BPIE – EBC

Pendant la semaine durable de l'énergie 2013, EBC et BPIE (Buildings Performance Institute Europe) ont organisé un événement pour discuter de la mise en œuvre nationale de la législation européenne pour des bâtiments durables et efficaces en énergie.

Riccardo Viaggi, Secrétaire général d'EBC, et Chris Carr de la fédération membre d'EBC – FMB – ont rappelé aux participants que les taux de rénovation sont très faibles en Europe malgré leur amélioration. Ils ont ajouté que la simplification administrative est essentielle pour éviter un cadre réglementaire trop complexe et des lois qui se chevauchent. La sensibilisation à tous les niveaux de la société ainsi que des programmes d'incitations stables et prévisibles sur le long terme ont été mentionnés comme des problèmes clés.

La législation européenne en faveur de la performance énergétique des bâtiments progresse mais davantage de coordination entre les niveaux européen, national et local est nécessaire. Aujourd'hui, le plus grand défi est entre les mains des Etats membres, l'Union européenne étant uniquement responsable de créer un cadre et d'améliorer les conditions de marché.

NORMALISATION



SMALL BUSINESS STANDARDS SBS DES STANDARDS FAVORABLES AUX PME



"La Présidente de SBS Gunilla Almgren et le Secrétaire général d'UEAPME Peter Faross"

La normalisation est l'accès principal au marché intérieur pour la plupart des produits, des services et des procédés de production qui doivent démontrer leur conformité avec la législation européenne par le marquage CE. Toutefois, non seulement de nombreux intervenants trouvent extrêmement complexe la participation au système de normalisation, mais ils ne sont aussi très souvent pas conscients de la grande importance des normes pour leur commerce et leurs activités quotidiennes.

Par conséquent, à la fin de l'année 2012, les institutions européennes ont adopté le règlement 1025/2012 afin de globalement réorganiser les règles concernant le processus de normalisation européen pour encourager une représentation appropriée de tous les acteurs pertinents, notamment les PME.

La Commission européenne s'est également engagée à soutenir financièrement et politiquement la création d'associations regroupant les principaux intervenants qui ne sont pas représentés dans le système de normalisation.

La création de SBS

En mai 2013, la Commission a publié un appel à propositions visant à accorder des fonds européens à une telle association. L'appel a finalement été remporté par un consortium créé par EBC (European Builders Confederation) et UEAPME.

Small Business Standards (SBS) a donc été créée en octobre 2013 afin de répondre à l'aspiration de l'Union européenne de rendre le système de normalisation aussi inclusif, transparent et ouvert que possible, en renforçant la participation des parties prenantes "faibles" telles que les PME.



“Première Assemblée générale de SBS”

Qu'est-ce-que SBS?

Small Business Standard (SBS) a été créée en tant qu'association internationale à but non-lucratif sous la loi belge. L'équipe de SBS est constituée de membres du personnel d'UEAPME et d'EBC, ainsi que d'un chef de projet SBS, qui coordonne le travail de l'association.

SBS compte 21 membres qui sont des **associations sectorielles et interprofessionnelles nationales et européennes** interprofessionnelles représentatives des PME dans toute l'Europe. L'adhésion est donc ouverte à toutes les associations qui correspondent à ces critères.

Mission et objectifs

Le but de SBS est de représenter et de défendre les intérêts des PME dans le processus de normalisation au niveau européen et international. En outre, elle vise à sensibiliser les PME sur les avantages des normes et à les encourager à s'impliquer dans le processus de normalisation.

Pour atteindre ces objectifs, SBS a nommé plus de 30 experts pour prendre part aux travaux des comités techniques de CEN-CENELEC, ETSI et de l'ISO afin de contribuer directement à la création de normes.

Les experts, coordonnés par SBS, vérifient que les normes sont favorables aux PME et favorisent une meilleure adaptation des normes pour répondre aux besoins des PME.

SBS met également en avant, au travers de ses membres, le point de vue des PME dans toutes les instances concernées, les groupes de travail et plateformes d'orientation du système de normalisation. De plus, SBS consulte et tient ses membres informés des politiques du marché intérieur concernant les questions de normalisation qui affectent les PME.

LA CONSTRUCTION AU SEIN SMALL BUSINESS STANDARDS

La construction est l'un des secteurs les plus concernés par le processus de définition des standards. Actuellement 450 standards harmonisés et plus de 1500 méthodes de test des standards sont liés à des produits de construction. Small Business Standards est donc très active dans ce domaine. Elle siège au Comité permanent de la Construction, qui a été créé par le Règlement sur les produits de construction, et a également été invitée à participer à la Task force construction de CEN. EBC est le coordinateur de SBS pour le secteur de la construction.

PARTENARIATS — COMMISSIONS — GROUPES DE TRAVAIL

EBC - PARTENAIRES DES CAMPAGNES DE EU-OSHA BILBAO



Depuis plusieurs années EBC est partenaire des campagnes biannuelles organisées par EU-OSHA, l'Agence européenne pour la santé et sécurité au travail basée à Bilbao. Pour répondre à son engagement d'améliorer la protection de la santé et la sécurité, EBC a décidé de consacrer du temps et des actions à ces campagnes dont elle est partenaire, en impliquant également ses membres et en les informant régulièrement sur les questions de santé & sécurité.



Étant donné l'intérêt fondamental de la normalisation pour les PME de la construction, EBC a contribué à la préparation d'une proposition de projet, qui a été sélectionnée, pour créer SBS. En plus d'être membre fondateur, EBC siège dans le conseil d'administration, et le Secrétaire général d'EBC Riccardo Viaggi est trésorier de SBS. EBC représente également SBS au sein des instances de direction de CEN, et siège au Bureau technique et à l'Assemblée générale de CEN.

COMITÉ PERMANENT DE LA CONSTRUCTION

Depuis octobre 2004, EBC a acquis un statut d'observateur au sein du Comité Permanent de la Construction. Ce Comité a été institué par la directive Produits de Construction (89/106/CEE), pour examiner toute question liée à sa mise en œuvre. Il est présidé par le Chef d'Unité Construction de la DG Entreprises/Industrie, et est composé de représentants désignés par les Etats membres.

COMITÉ DE DIALOGUE SOCIAL EUROPÉEN DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION

Le Comité de Dialogue Social Européen du secteur Construction a été créé en 1999 par la FIEC (Fédération de l'Industrie Européenne de la Construction) et la FETBB (Fédération Européenne des Travailleurs du Bâtiment et du Bois). En 2007, la FIEC a accordé à EBC deux sièges d'observateur au sein de sa délégation participant à ce Comité. EBC a mandaté Andrea Marconi (ANAEP, Italie) et Riccardo Viaggi (Secrétaire général) pour se faire représenter lors des réunions.



En novembre 2012, les petites et moyennes entreprises européennes qui fabriquent des équipements de protection personnelle ont créé l'organisation SME Safety. Sa mission est de protéger ces entreprises dans le processus de normalisation internationale. La raison plus spécifique de la création de cette association et de la participation d'EBC, concerne la proposition d'élaboration de normes ISO au niveau européen sur les équipements de protection respiratoire (EPR) qui auraient un potentiel effet négatif sur les fabricants et indirectement sur les usagers. C'est pourquoi EBC est devenu membre associé de SME Safety et représente les utilisateurs de ces appareils.

COMITÉ TECHNIQUE DU CEN POUR LES PORTES ET LES FENÊTRES

EBC est l'expert mandaté par Small Business Standards (SBS) au Comité technique du CEN TC 35 pour les portes et les fenêtres. Étant donné que la grande majorité des producteurs de fenêtres en Europe sont des PME, le travail d'EBC consiste principalement à défendre les intérêts des PME dans la définition de standards techniques.



Lors de l'Assemblée Générale qui s'est tenue à Spa en Belgique en 2012, WorldSkills Europe a approuvé l'adhésion d'EBC. En tant qu'organisateur de la plus grande compétition européenne des métiers techniques et manuels, cette organisation s'avère être un partenaire pertinent et évident pour EBC. En effet, EBC s'est engagée depuis toujours à améliorer les compétences de la main d'œuvre du secteur de la construction, ce qui passe aussi par une amélioration de l'image du secteur. La mission principale de WorldSkills Europe est de sensibiliser la population à l'importance des métiers techniques et manuels en visant l'excellence des jeunes travailleurs. Le Conseil d'administration d'EBC se réunira dans le cadre de EuroSkills 2014, qui se tiendra à Lille en octobre 2014.



EBC PRÉSIDE LE FORUM CONSTRUCTION D'UEAPME

Depuis 2008 EBC, représentée par Daan Stuits (de l'AFLN, Pays-Bas), préside le Forum Construction d'UEAPME, comité sectoriel d'UEAPME. Le Forum se réunit deux fois par an (généralement en avril et en octobre) avec un ordre du jour complet afin de présenter et de discuter des développements politiques les plus importants affectant les artisans et les PME de la construction. Plusieurs associations européennes sectorielles ainsi que des associations nationales membres d'UEAPME prennent part au Forum qui adopte des positions, répond à des consultations et mène des activités conjointes. Avec la création de SBS, le Forum construction d'UEAPME deviendra également une plateforme pour débattre des dernières actualités de la normalisation et pour informer les membres des activités de SBS.